



3. $E = Q \times A$: un bon conseil!

La langue française est reconnue pour être très riche. Prenons l'expression « Se faire l'avocat du diable ». Aujourd'hui, dans le canton du Valais, « se faire l'avocat du diable » c'est, selon l'opinion publique, défendre ceux qui endossent le rôle de présumés coupables dans le drame de Crans-Montana. Un rôle, pas facile à assumer dans un canton qui n'a pas (encore ?) trop l'habitude de grands procès de terrorisme, drogues, drames et accidents collectifs. Les avocats non plus. Mais dans ces jours, derrière la tristesse et la révolte, pousse leur blé. Tout le monde peut louer leurs mots, leur colère et leur indignation. Une caricature ? Peut-être, oui, car certainement la plupart des avocats s'investissent avec passion pour défendre les intérêts de leurs clients. Mais nous savons aussi que plus les cheveux sont gris, plus le tarif est élevé. Eh bien oui, quand la maison brûle, on ne compte pas les litres d'eau pour éteindre l'incendie ! Comme le dit bien le proverbe, « il est plus facile d'ouvrir une huître sans couteau que la bouche d'un avocat sans avance ». Dans les procédures qui suivront, les juges devront toujours viser la vérité, tandis que les avocats peuvent parfois, sans émotions, être amené à défendre le plausible, même si cela semble improbable. Eh bien oui, si l'avocat est submergé par l'émotion, il est incapable de réfléchir rationnellement. Et pour le reste ? Eh bien, les prochaines semaines il sera question de plafond, d'escaliers, de responsabilités. Il sera question du fait que nous savons tous que notre temps sur cette Terre est limité et qu'un jour, nous finirons tous sous un drap, sans

jamais nous réveiller. Mais quand cela arrive à plus de 40 jeunes ensemble, c'est (pour rester dans le cadre) un peu comme monter les escaliers dans l'obscurité en croyant qu'il reste une marche de plus... Notre pied flotte dans le vide, et nous ressentons un instant déstabilisant. Dans cette situation, il est pour la défense en même temps essentiel, qu'elle prends le temps de laisser les gens évacuer leur colère. Une tristesse qui se traduit parfois en dérapages d'agressivité. Eh bien non, la justice n'est pas une chose d'émotions. Mais le comportement violent et agressif permet pour les proches des victimes d'avoir des satisfactions qui pallient un sentiment d'impuissance et de vulnérabilité. Malheureusement, la désespérance amène certains proches à recourir à des modes de comportements antisociaux d'injure, rassurants à court terme, mais qui nuisent sur le long terme. Oui, leur colère est une réaction au sentiment d'injustice, à la frustration. Et oui, elle est pour eux, qui ont déjà jugé avant de faire justice (selon Platon l'opinion est quelque chose d'intermédiaire entre la connaissance et l'ignorance) une libération émotionnelle. Il est parfaitement naturel de réagir émotionnellement à la mort ou la blessure de son enfant, car on ne peut rien aimer autant qu'une chose qui nous manque. Mais la justice ne fait pas de morale, elle n'est pas dans le registre de l'émotionnel. Elle applique le droit. Et à la question de certains, comment les avocats de la partie adverse peuvent défendre « des assassins » (l'expression sort de la bouche d'une maman insultant les tenanciers de La Constellation), la réponse est claire. C'est comme si on reprocherait, par exemple, à un chirurgien d'opérer un malade du foie pour lui sauver la vie, au motif que s'il est mourant c'est parce qu'il buvait de trop... Pour l'avocat, c'est la même logique: sa robe est au service de celui qui la demande, à condition qu'il ne lui demande pas de plaider une absurdité. Mais si personne ne défend « les assassins », il n'a plus de justice, seulement une vengeance légale. Le droit pénal ne s'occupe pas de morale, ni des émotions, mais de l'application de règles fixés par le législatif. Il prévoit la protection des droits de la défense, comme il prévoit le droit des victimes. On peut évidemment le regretter, mais on ne peut pas l'ignorer. Conclusion ? Pour les familles, le volume de leur voix à la porte des auditions n'augmente pas la validité de leurs arguments. Pour leurs avocats, $E = Q \times A$: l'efficacité de leur message est égale à la qualité multipliée par l'acceptation par le tribunal. Et pour les juges, leur émotions et sentiments n'entrent pas dans le code pénal...

G. Liagre
Crans-Montana 16 février